



DECLARATION DES ÉLU-E-S CGT EDUC'ACTION A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIE-E-S DU 26 JANVIER 2017

Nous sommes réunis ce jour pour la dernière campagne de promotion d'échelon avant la mise en place de la réforme PPCR imposée par les gouvernements Sarkozy et Hollande et dénoncée par la majorité des organisations syndicales de la Fonction publique.

Ce texte qui a été soumis au CTM de décembre obéit à la même logique que celle du décret Châtel de 2012 qui avait été abrogé après l'élection de François Hollande, suite à la mobilisation des personnels appuyée par l'action commune des organisations syndicales. Les nouvelles modalités d'avancement d'échelon de la classe normale ou de grade (passage à la hors classe) ne sont pas acceptables.

Un certain nombre de points restent inadmissibles à nos yeux :

- le bilan professionnel basé sur des critères seulement subjectifs que le ministère veut rendre obligatoire avant chaque inspection ;

- la mise en place d'une grille d'évaluation dont les éléments sont pour l'essentiel loin des missions d'enseignement ;

- l'absence de grille de référence nationale suivant l'échelon ;

- le manque de précision sur les modalités de gestion par les Commissions Administratives Paritaires ;

- l'accès non automatique à la hors classe pour tous les agents avant leur départ en retraite car non traduite en disposition statutaire malgré la soi-disant volonté de La Ministre ;

- la création d'un 3^{ème} grade à accès fonctionnel (la classe exceptionnelle) accessible à seulement 10 % de l'effectif d'un corps dont 8 % justifiant de 8 années accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières. Seuls 2 % des personnels, ayant « fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle » dans l'exercice de leur mission principale, pourront y accéder. C'est donc, 90 % de l'effectif d'un corps qui en sera irrémédiablement exclu. De plus, les 10 % du corps ne seront atteints qu'en 2023 ! Ainsi, nous ne pouvons pas admettre que l'ensemble des collègues ne puissent pas atteindre l'échelon le plus élevé du dernier grade pour une carrière complète et déjà longue.

Toutes ces modalités basées essentiellement sur l'arbitraire et l'individualisation ne feront qu'aggraver les inégalités et la concurrence entre les collègues d'un même corps. C'est pourquoi la CGT Éduc'action demande de renoncer à la mise en place de ce projet et revendique une totale déconnexion de la rémunération avec l'évaluation.



Enfin, depuis des années, nous constatons une crise importante de recrutement dans l'Éducation Nationale due à une détérioration des conditions de travail (rythmes scolaires dans le premier degré et réforme du collège imposées par le gouvernement Hollande) et de salaires. L'intégration partielle des primes et indemnités minore d'autant le montant de la hausse réelle et est très loin de compenser les 14 % de perte de niveau de vie subie par les enseignant-e-s qui restent parmi les plus mal payé-e-s d'Europe selon les chiffres de l'OCDE. Ainsi, nos métiers doivent être revalorisés de manière urgente pour attirer les candidats.

Malgré l'annonce, à grand renfort de publicité, de Madame La Ministre sur une revalorisation des rémunérations des personnels enseignants, d'éducation et psychologues, un-e jeune collègue, avec l'instauration de nouvelles grilles d'avancement, entrera dans la carrière avec une rémunération brute égale à 1,2 fois le SMIC actuel... Ce n'est sûrement pas comme cela que l'on va attirer les jeunes dans la profession. Nous continuons à revendiquer une augmentation immédiate pour tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie depuis de nombreuses années.

Comme nous l'avons déclaré lors des dernières C.A.P.A de promotion des certifié-e-s, nous pensons que les notations administratives et pédagogiques conservent un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

Dans l'attente, nous tenons à réaffirmer notre attachement au dispositif du « vieillissement de la note pédagogique » qui aura permis, à l'occasion de cette campagne, pour de nombreux collègues promouvables d'obtenir effectivement une promotion alors qu'ils avaient, à l'origine, une note d'inspection vieille de plus de trois ans.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Les Élu-e-s CAPA de la CGT-Éduc'action Versailles

Véronique Josien – Sylvain Perreau